

CHARTRE DE RADIO DRAGON



Les actif-ves et les salariée-e-s de l'association Radio Dragon s'engagent à prendre connaissance et à respecter cette charte :

Choix de la radio, ligne éditoriale :

Radio Dragon, radio associative, se veut un média **pluraliste**. Pour cela, elle veille à être un média local ouvert à toutes les opinions, favorisant les débats, diversifiant ses thématiques d'émissions et de contenus musicaux.

Valeurs :

La radio souhaite valoriser les atouts de ses territoires et promouvoir l'éducation à la citoyenneté, à l'environnement, au développement durable, et lutter contre l'exclusion et pour les solidarités sociales.

Les adhérents/es s'engagent dans un média à vocation pluraliste, qui veille à un bon équilibre des opinions exprimées, s'attachant à faire aussi entendre les voix des courants minoritaires, qu'ils soient d'ordre artistique, culturel, social, politique, religieux...

La radio n'a pas vocation à relayer les faits divers et de manière générale se gardera de réagir « à chaud » sur les événements qui touchent dramatiquement à la vie privée, mais pourra revenir après coup sur ceux qui reflètent un problème collectif (exemple des attentats de Charlie hebdo, un suicide, ou une faillite...)

Ancrage local :

Radio Dragon vise à développer la communication et l'expression de tous/tes les **habitants/tes** et acteurs/ices de ses territoires : Matheysine, Beaumont, Valbonnais, Trièves. Dans la mesure de son possible, la radio va à la rencontre des habitants/es pour que chacun/e puisse s'exprimer et partager ce qui l'intéresse.

Elle fait son possible pour annoncer et couvrir les **événements** de la vie locale pour informer, favoriser les liens entre les habitant/es, participer à la dynamique des territoires. Elle propose aux personnes, associations, structures, de les former pour qu'elles couvrent elles-mêmes leurs activités.

Partenaires :

Radio Dragon souhaite des **partenariats** étroits et pérennes avec de multiples associations et structures locales. Elle s'efforce de créer et d'entretenir spécifiquement des liens avec d'autres radios associatives, notamment par des visites, des journées de rencontres et d'échanges, des collaborations radiophoniques, des diffusions partagées.

Fonctionnement :

La dimension associative est au cœur du projet, avec notamment la valorisation du bénévolat, une gestion transparente de la radio et un fonctionnement démocratique. Une Assemblée Générale et d'autres rendez-vous sont organisés chaque année pour favoriser les lieux de débat, être à l'écoute des adhérents/es, des partenaires et des commissions thématiques de la radio, elles-mêmes ouvertes à tout public. Ce fonctionnement collégial favorise la formation des bénévoles, la mise en place d'actions en direction de la jeunesse et des établissements scolaires, ainsi que les projets coopératifs.

Engagements :

Cadre légal :

En plus de cette charte, les bénévoles et animateurs/ices de Radio Dragon s'engagent à respecter en conscience la loi et les recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, tout particulièrement en matière de respect de la personne et de la vie privée.

Engagements spécifiques des porteurs/euses d'émission :

Le/la porteur/euse d'une émission s'engage à acquérir un minimum d'autonomie pour la réalisation de son programme. Il/elle s'engage à préparer chaque émission, à contextualiser les propos de ses invités/ées, favoriser leur expression, adopter envers elles/eux et les auditeurs/ices, une attitude d'humilité et de respect.

Pour autant, le/la porteur/euse d'émission se doit, dans le cas où ses invités/ées auraient des propos contraires à la charte ou à la loi, de les recadrer, se dissocier de leurs propos, voire de les interrompre.

Animateurs/ices et bénévoles sont particulièrement attentifs/ves à ne pas laisser cours à un vocabulaire injurieux qui véhicule insidieusement, souvent même à l'insu des locuteurs/ices, des propos sexistes, racistes, homophobes, diffamatoires, discriminants ou incitant à la haine.

Chaque porteur/euse d'émission est conscient/e que, même s'il/elle porte à l'antenne une parole et un ton qui lui sont propres, ce n'est pas uniquement sa responsabilité que ses propos engagent mais celle de l'ensemble du média.

Engagements spécifiques de la radio

L'association s'engage à proposer aux porteurs/euses d'émissions des formations internes ou externes pour l'acquisition des compétences qui leur sont nécessaires, dans la mesure des moyens propres à la radio.

Pour favoriser concrètement la diversité de ses contenus et la pluralité au sein de la radio, l'association prévoit des temps réguliers pour que les auditeurs/ices puissent réagir ou utiliser leur droit de réponse (permanences d'accueil, émissions, répondeur, ect).

Elle favorise, dans la limite de ses moyens humains, la documentation, la recherche, l'innovation, l'expérimentation, l'évaluation interne et externe (en encourageant les retours des auditeurs/ices), pour une ligne éditoriale exigeante et en mouvement.

Les litiges qui pourraient être rencontrés sont traités en premier lieu en CA, avec le recours possible à des personnes médiatrices (extérieures au CA et non décisionnaires) si le besoin s'en fait ressentir.

Charte validée par le CA collégial de Radio Dragon le 9 mars 2018